

La pharma prise dans l'étau du double objectif de Donald Trump

COMMERCE Le président américain entend obtenir une baisse des prix des médicaments sur son marché intérieur, mais également un rapatriement de la production sous la menace de droits de douane

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Pour l'industrie pharmaceutique, le compte à rebours est lancé. Donald Trump a donné jusqu'au 29 septembre à 17 des principales entreprises du secteur pour baisser leurs prix sur le marché américain. Novartis et Roche – par le biais de sa filiale américaine Genentech – sont du nombre. Dans son ultimatum, le président américain reste flou sur les conséquences qu'entraînerait un refus de se plier à ses exigences.

L'industrie pharmaceutique est confrontée à un double objectif de Donald Trump: obtenir une baisse des prix des médicaments aux Etats-Unis ainsi que rapatrier la production sur le sol américain. Pour obtenir gain de cause, le président américain fait planer la menace de droits de douane allant jusqu'à 250% sur les produits pharmaceutiques. Tour des enjeux en trois questions d'un dossier explosif pour la Suisse.

Peut-il obtenir des prix plus bas?

Donald Trump entend obtenir des entreprises pharmaceutiques qu'elles appliquent les prix de la «nation la plus favorisée» sur le marché américain. Autrement dit, qu'elles proposent leurs médicaments au même tarif que les plus pratiqués pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dont le PIB par habitant

représente au moins 60% de celui des Etats-Unis.

Lors de son premier mandat, le président américain avait déjà tenté d'imposer une mesure similaire. Elle visait à réduire les prix des médicaments de la «partie B» du programme Medicare – c'est-à-dire les traitements administrés dans des établissements de santé. La mesure avait cependant été bloquée par la justice américaine.

Aux Etats-Unis, les négociations de prix se font sans limite fixée par le gouvernement

Cette fois, le président américain emploie une approche différente. «Lors de son premier mandat, Donald Trump souhaitait baisser les coûts des médicaments. Cependant, le marché américain repose sur la liberté des prix, ce qui a donné lieu à des contestations judiciaires. Cette fois, il ne souhaite pas imposer de tarifs, mais demande aux laboratoires pharmaceutiques d'acheter au prix de la nation la plus favorisée et attend de voir leur réaction», souligne Stefan Schneider, analyste chez Vontobel. Comme, selon les laboratoires pharmaceutiques, une baisse des prix ne profiterait pas aux patients – en raison des particularités du système de santé américain –, l'industrie pharmaceutique ne cédera probablement pas facilement.

Le président américain pourrait également obtenir gain de cause en utilisant l'outil législatif. «Les deux Chambres sont majoritairement

tenues par les républicains, rappelle Nicolas Bürki, analyste gérant chez Reyl Intesa Sanpaolo, à Genève. Mais si l'on en croit les dirigeants de Roche et Novartis, aucune aucun grand changement à court terme n'est envisageable sans modification de la loi.»

Les prix sont-ils si élevés aux Etats-Unis?

Selon une analyse du laboratoire d'idées américain Rand publiée en février 2024, le prix brut des médicaments sur ordonnance était en moyenne 2,78 fois plus élevé aux Etats-Unis que dans 33 pays membres de l'OCDE. Une différence qui est de 4,22 fois pour les médicaments originaux (par opposition aux génériques).

A la différence des pays européens où les prix des médicaments sont fixés après des négociations entre les autorités gouvernementales et les industriels, le marché américain est libre, ce qui explique en grande partie cette différence de prix. Les négociations des prix se font donc avec une multitude d'assureurs, sans limite fixée par le gouvernement. Sous l'administration Biden, les Etats-Unis se sont dotés d'un instrument de négociation des tarifs de certains traitements pour le programme Medicaid dans le cadre de l'Inflation Reduction Act. Une mesure que l'actuel président américain a cependant critiquée à plusieurs reprises, la jugeant inefficace.

«Il y a un point sur lequel les pharmas et Donald Trump se rejoignent: les intermédiaires et la quote-part payée par les patients américains, relève Nicolas Bürki. Lors des présentations des résultats semestriels, Roche et Novartis ont indiqué souhaiter faire baisser la somme payée par les patients.» Les

gestionnaires de prestations pharmaceutiques, des intermédiaires auxquels font généralement appel les assureurs pour négocier les prix, sont dans le viseur aussi bien de l'industrie que du gouvernement américain. Leur rôle dans les coûts de la santé aux Etats-Unis a été récemment pointé du doigt par Vas Narasimhan, directeur de Novartis. Parmi les mesures demandées par Donald Trump dans sa lettre adressée aux entreprises du secteur, il réclame notamment la mise en place de systèmes de vente directe qui permettraient de contourner ces intermédiaires.

Roche et Novartis en difficulté?

Face aux menaces de droits de douane, l'industrie pharmaceutique a rapidement annoncé à grand bruit des investissements en dizaines de milliards sur le sol américain. Roche a promis 50 milliards de dollars (40,5 milliards de francs) sur cinq ans, tandis que Novartis a présenté un plan de 23 milliards (18,7 milliards de francs) sur cinq ans également. Mais la mise en route des nouveaux sites de production souhaités par Donald Trump demandera du temps.

Dans cette situation, qui de Roche ou de Novartis est la mieux positionnée? «Pour répondre à cette question il faudrait savoir ce que Roche et Novartis produisent précisément aux Etats-Unis, une information que les entreprises ne divulguent pas, indique Stefan Schneider. A mon sens Roche est un peu moins exposée que Novartis grâce à Genentech. Mais Roche réalise une part plus importante de ses ventes aux Etats-Unis donc est plus sensible à la problématique de la pression sur les prix.» ■

POINT FORT

«Critiquer les ‘tariffs’ de Donald Trump, c'est bien, mais regardons-nous aussi en face»

SURVEILLANCE DES PRIX. Stefan Meierhans juge que des contre-mesures aux droits de douane américains nuiraient aux consommateurs et observe un resserrement du crédit. Entretien.

Jonas Follonier

Il dit ne pas manquer de travail. Le Saint-Gallois Stefan Meierhans, en poste depuis près de 17 ans, est le surveillant des prix à la plus grande longévité. Selon le membre du Centre, corriger les prix abusifs pratiqués par des sociétés publiques ou des acteurs dominants du marché permettrait d'épargner des centaines de millions de francs aux entreprises et consommateurs suisses. Réforme du droit des cartels, resserrement du crédit, guerre commerciale: entretien avec «Monsieur Prix» dans les locaux de l'office fédéral qu'il dirige à Berne, comptant une vingtaine de collaborateurs.

«Il y a encore un grand potentiel d'optimisation des coûts dans ce pays.»

Stefan Meierhans
Surveillant des prix



Guerre commerciale

■ Certaines voix appellent à des contre-mesures aux droits de douane de 39% imposés par les Etats-Unis aux exportations suisses, par exemple une taxation de leurs services numériques. Quel effet auraient ces politiques sur les prix? Une hausse, pour les consommateurs suisses comme américains. Comme toujours avec les droits de douane et les taxes, ce sont les consommateurs qui passent à la caisse.

J'ai d'ailleurs toujours fait pression pour que la Suisse abolisse ses droits de douane industriels. Le libre commerce profite à tout le monde. A l'inverse, le protectionnisme fait monter les prix et réduit le choix. La population le constate tous les jours en allant faire ses courses. Critiquer les «tariffs» de Donald Trump, c'est bien, mais regardons-nous aussi en face. La Suisse compte d'importants droits de douane agricoles.

■ Comment la Suisse devrait-elle réagir à cette nouvelle donne

tarifaire sur le plan politique ou économique?

Des hausses de prix seront-elles inévitables?

Non, dans la mesure où il y a encore un grand potentiel d'optimisation des coûts dans ce pays. Ce potentiel se compte en dizaines voire en centaines de millions de francs. Nous avons annoncé mercredi dernier un accord amiable que j'ai obtenu avec La Poste. Le géant jaune prévoyait des augmentations de prix de 70,9 millions de francs pour 2026. La plupart de ces hausses – comme celle des envois de lettres – n'auront fina-

lement pas lieu. Quant à celles qui entreront en vigueur, elles seront compensées. Ce n'est qu'un petit exemple parmi d'autres de coûts qui auraient dû être pris en charge par les consommateurs et surtout par les entreprises, et qui ont pu être évités.

■ Quels sont les autres secteurs que vous surveillez où de telles économies pourraient être réalisées?

Je me bats depuis des années pour abaisser le taux d'intérêt que les monopoles du domaine de l'électricité peuvent appliquer à leurs investisse-

ments (ndlr: ce taux est répercuté sur le prix payé par les consommateurs). Nous pourrions épargner plus de 100 millions à la collectivité. Autre branche, la santé. Les primes d'assurance maladie concernent aussi bien les assurés que les entreprises. En effet, dans leur politique salariale, les employeurs sont obligés de tenir compte de ce que les gens doivent débourser pour leurs primes. Dernier exemple, les frais notariaux. Ceux-ci sont encore beaucoup trop élevés en Suisse romande en comparaison des tarifs pratiqués outre-Sarine. Ainsi,

pour le transfert d'une propriété d'une valeur d'un million de francs, les émoluments se montent à plus du double de ceux facturés en Suisse alémanique.

Entorses à la concurrence

■ L'Agefi a documenté un resserrement du crédit bancaire depuis 2023, en particulier pour les grandes entreprises. Constatez-vous aussi ce phénomène et estimez-vous qu'il soit lié au rachat de Credit Suisse par UBS?

Oui, je constate ce phénomène. Pour ce qui est de ses causes précises, nous en sommes encore au stade de l'hypothèse. En tout cas, c'est un fait que le rachat de l'établissement aux deux voiles a affaibli la concurrence dans le domaine de l'octroi de crédits. Des entreprises aussi bien que des particuliers m'écrivent, car ils ont de la peine à trouver des prêts.

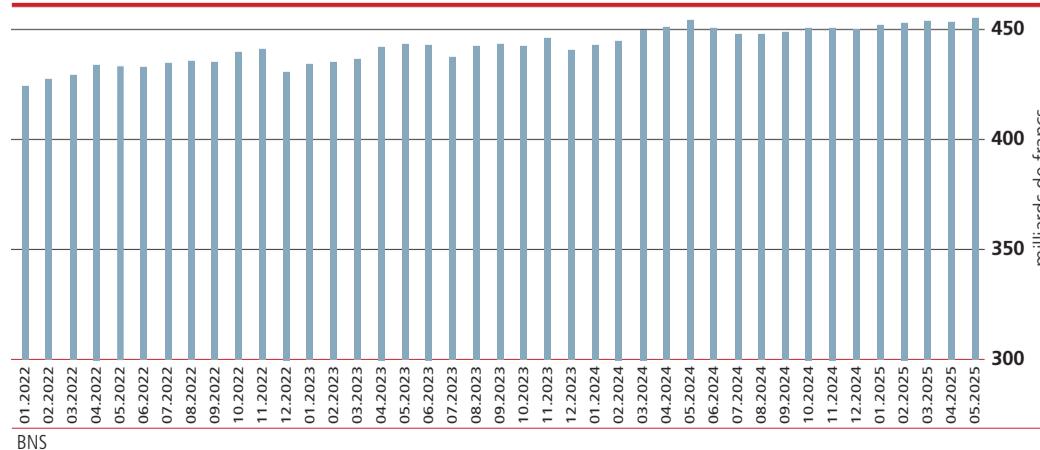
■ La Suisse ne s'est jamais faite à l'idée que les cartels sont forcément néfastes. Cette opinion majoritaire des économistes est dans l'ADN de l'Union européenne, mais pas de la Suisse.»

Stefan Meierhans

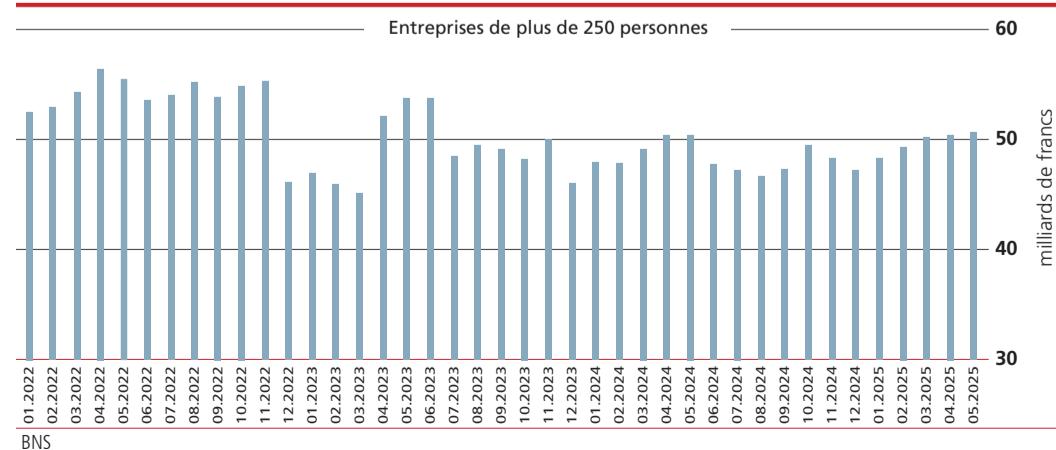
■ Le problème concerne donc aussi le segment des hypothèques?

Totalement. Je précise qu'il n'est pas de mon ressort de juger si le volume de crédits disponibles est suffisant. Observer si leur prix est abusif fait en revanche partie de mon mandat. Nous avons déjà soumis une série de questions à UBS, en nous appuyant sur

DES PRÊTS BANCAIRES STABLES DEPUIS 2024...



...SAUF POUR LES GRANDES ENTREPRISES



mercredi 13 août 2025

des enquêtes comme celle parue dans vos colonnes, et nous en sommes au deuxième questionnaire. Nous travaillons en parallèle avec des universités pour affiner notre étude et sommes en contact avec la Banque nationale, le gendarme de la finance (Finma) et la Commission de la concurrence (Comco). S'il s'avère qu'il y a discrimination, que certaines sociétés ne peuvent pas obtenir de financement bancaire, la Comco est habilitée à intervenir.

■ Une réforme de la Loi sur les cartels est sur la table du Parlement. En juin, le National a notamment décidé de rehausser les critères permettant à la Comco de juger si une entente de type cartellaire est suffisamment néfaste pour être qualifiée d'illicite. Assiste-t-on selon vous à un retour en arrière dans la lutte contre les cartels?

Je crains en effet que le vœu de la majorité bourgeoise de cette Chambre ne soit un retour aux années 1990 où la Suisse était encore le paradis des cartels. Ce qui s'est passé, c'est que certains cas particuliers d'entreprises sanctionnées par la Comco ont agité une frange de l'économie et l'ont rendue paranoïaque. D'après moi, la Suisse ne s'est en réalité jamais faite à l'idée que les cartels sont forcément néfastes. Cette opinion majoritaire des économistes est dans l'ADN de l'Union européenne, mais pas de la Suisse. C'est regrettable, car au-delà de la perte pour le consommateur, complexifier la tâche des surveillants de la concurrence rendrait les procédures plus longues. Une condition de l'Etat de droit est pourtant que les gens comprennent la loi et qu'elle soit facile à appliquer. L'insécurité juridique, qui fait tourner toute une industrie d'avocats, nuit aux assujettis et à l'économie.

Surveillance des prix

■ En intervenant, l'Etat ne fausse-t-il pas les prix? Ne serait-ce pas aux consommateurs ou producteurs victimes d'un acteur dominant ou d'un cartel de le boycotter?

Dans les cas qui nous intéressent, les victimes de prix abusifs n'ont pas la possibilité de se tourner vers d'autres acteurs. Je vais l'illustrer avec deux cas différents. Le premier est celui des hôpitaux. Un patient peut-il vraiment se payer le luxe de traverser la Suisse pour aller se soigner dans un hôpital moins cher si les établissements proches de chez lui pratiquent des tarifs abusifs? D'autant plus si c'est une personne âgée qui souhaite recevoir la visite de sa famille. Second cas, celui

des plateformes numériques. J'ai par exemple exigé en mai du géant de la réservation en ligne Booking une réduction de presque 25% de ses commissions en Suisse, car nous avons pu établir qu'elles étaient abusives. Imaginez ce que cela signifierait si c'était aux hôtels suisses de se retirer de ce site. Ils se feraient manger sur-le-champ. Quant à imaginer que tous les hôtels du monde se retirent en même temps, c'est une illusion.

«Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.»

Stefan Meierhans

■ Qu'est-ce qu'un prix juste?

Le législateur ne m'a pas donné de réponse claire à ce sujet, mais a décidé de plusieurs méthodes pouvant être utilisées. L'une d'elles est celle des coûts. Le prix juste est déterminé par les coûts de l'entreprise, plus un bénéfice jugé équitable.

■ Alors, qu'est-ce qu'un bénéfice équitable?

Pour le déterminer, nous prenons un assortiment d'autres entreprises en situation de concurrence dans une branche similaire et nous calculons la rémunération du capital à l'aide d'outils mathématiques. Une autre méthode est celle du benchmark, c'est-à-dire la comparaison des coûts, que nous utilisons parfois dans le secteur de la santé. La méthode de la rémunération du capital est plus complexe pour les plateformes numériques et nécessite d'être accompagnée par des méthodes alternatives, car ces sociétés ont relativement peu de coûts d'investissement. Les surveiller est important, car elles ont une tendance naturelle au monopole par l'effet de réseau: plus leur produit ou service est utilisé par un nombre important d'utilisateurs, plus il est désirable. Ce qui peut mener à des prix abusifs.

■ Vous êtes le quatrième surveillant des prix centriste, sur sept. Deux ont été socialistes et un UDC. Pourquoi cette surreprésentation, et l'absence de PLR?

Je suis convaincu que la vision des différents surveillants des prix est la même, quel que soit leur parti. Elle se caractérise à la fois par une compréhension des bienfaits du marché et par l'idée réaliste qu'il y a des cas où la concurrence est impossible. L'Etat est alors là pour obtenir des prix au plus proche de ceux qui seraient obtenus dans un marché concurrentiel.■



L'idée est portée par le conseiller aux États Carlo Sommaruga (PS/GE). Laurent Guiraud

Taxer l'or peut-il amortir le choc des droits de douane?

Surtaxe américaine Le métal jaune plombe la balance commerciale avec les États-Unis. Imposer son exportation apporterait des rentrées fiscales bienvenues pour aider l'économie.

Florent Quiquerez

La solution à la crise des droits de douane passerait-elle par l'or? Plutôt discrètes, les raffineries helvétiques de métal jaune se retrouvent sous le feu des projecteurs depuis que Trump a dégagé ses 39% de taxe. Les exportations d'or pèsent en effet de plus en plus dans la balance commerciale. Et à Berne, une idée émerge: les imposer davantage.

À la manœuvre: Carlo Sommaruga (PS/GE). Le sénateur propose «l'adoption urgente d'une taxe sur les exportations d'or d'investissement, à savoir les pièces et les lingots». Les recettes fiscales supplémentaires permettraient à la Confédération de soutenir les entreprises exportatrices frappées par les surtaxes américaines. Explications.

La Suisse, pays leader pour raffiner l'or

Commençons par regarder ce qu'est l'industrie de l'or en Suisse. Nos raffineries sont en effet parmi les plus grandes au monde. La plupart sont au Tessin, mais il y a aussi Metalor à Neuchâtel. Leur modèle économique? Importer de l'or, le raffiner, puis le réexporter ou le fournir à des entreprises suisses qui l'intègrent dans leur production.

Les principaux marchés d'exportation sont l'Inde et la Chine. Mais au cours des deux dernières années, les États-Unis ont vu le volume d'exportation d'or exploser. Sur les cinq premiers mois de 2025, la Suisse y a exporté pour l'équivalent de 39 milliards d'or, alors qu'elle n'en a importé que pour 7,3 milliards.

Ce déficit de 31,7 milliards pour un seul secteur sur le 1^{er} semestre est énorme. Pour rappel,

en 2024, la balance commerciale entre Berne et Washington s'était soldée – tous bien confondus, mais or exclu – sur 38,5 milliards. Ce sont ces fameux «40 milliards volés aux États-Unis», selon Donald Trump, qui sont à l'origine des droits de douane à 39%. Une surtaxe qui fera mal à la Suisse.

«Une intervention financière est indispensable»

Sachant que la pharma est pour le moment exemptée, 60% des exportations seront touchées. Selon les chiffres que Carlo Sommaruga a obtenus du SECO, c'est une surcharge de 12 milliards pour les entreprises exportatrices vers les USA. L'institut KOF parle, lui, d'une réduction de 0,3% du PIB. Face aux risques de perte d'emploi, le chômage partiel, même prolongé, ne suffira pas, estime le Genevois.

«Pour préserver l'emploi, une intervention financière de la Confédération au secteur d'exportation est indispensable, que ce soit pour amortir le choc des taxes américaines ou pour rester concurrentiel face à l'UE, le Royaume-Uni ou le Japon, développe-t-il. Et cette dernière se chiffrera en milliards, alors que la Confédération prépare déjà des plans d'économies.» D'où son idée de taxer les exportations d'or.

«C'est une source financière conséquente, récurrente, même si variable, poursuit Carlo Sommaruga. Elle pourrait être affectée à l'appui public aux secteurs industriels d'exportation en difficulté, par exemple au travers d'un fonds, mais aussi de l'assurance chômage, et le cas échéant, aux caisses de la Confédération pour équilibrer le budget.»

Il rappelle que l'or d'investissement bénéficie en Suisse d'une exonération fiscale totale: il n'est soumis ni à la TVA, ni à une taxation sur la plus-value, ni même à une taxe sur l'exportation. C'est ce dernier élément que veut changer Carlo Sommaruga. Et ça pourrait rapporter gros. Selon les chiffres de l'Office fédéral des douanes, la Suisse – sur la période 2015-2024 – a exporté en moyenne 71,5 milliards par an. Une taxe de 1% permet de dégager 715 millions chaque année. Si on monte à 4%, les rentrées fiscales atteignent 2,86 milliards.

Mettre fin aux priviléges

Selon l'Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux, le secteur génère 1800 places de travail directes. Ce dernier serait-il sacrifié? «Non, répond Carlo Sommaruga. Car même avec cette nouvelle taxe, dont il faudrait définir le niveau, la place helvétique resterait concurrentielle. D'une part, il y a un savoir-faire important. D'autre part, à l'étranger, le commerce de l'or est soumis à des taxes plus élevées et à l'impôt sur les plus-values. Il s'agit simplement de mettre fin à certains priviléges de manière utile.»

Il précise que cette taxe n'aurait pas de répercussions sur le reste de l'économie, puisqu'elle ne toucherait pas l'or destiné à l'industrie indigène, comme l'horlogerie, la bijouterie ou l'électronique. Et de conclure: «Si cette taxe devait conduire à une réduction de nos exportations d'or vers les États-Unis, ce serait bénéfique, puisque cela diminuerait d'autant notre balance commerciale, et répondrait ainsi aux critiques américaines, même si, apparemment, l'or n'est pas

soumis au supplément de 39%.»

Face à l'insécurité qui pèse sur l'économie, Carlo Sommaruga propose enfin que cette taxe soit introduite par l'adoption d'une loi fédérale urgente et la modification de la constitution nécessaire. Une procédure utilisée lors du Covid. Si le Conseil fédéral refuse de bouger, l'impulsion pourrait venir du parlement. «Je parlerai de mon projet en Commission de l'économie et des rentrées. L'idéal serait en effet qu'il s'agisse d'une proposition de commission, détaille-t-il. Si ce n'est pas le cas, j'interviendrais à titre individuel.»

Une mesure discriminatoire

Sera-t-il entendu? Dans le camp bourgeois, l'idée divise. «Avant toute chose, il faudrait discuter avec la branche, pour voir si une telle solution serait acceptable ou si elle menacerait les entreprises actives dans ce secteur», réagit Fabio Regazzi (Le Centre/UD). Mais celui qui préside l'USAM n'est pas très enthousiaste. «Sur le fond, ça revient à discriminer une branche pour aider les autres. Et comme les raffineries sont essentiellement situées au Tessin, mon canton subirait quasi à lui seul les conséquences en termes d'emplois et de finances. Ce n'est pas vraiment l'idée que je me fais de la Suisse.»

Olivier Feller (PLR/VD) admet qu'en Suisse, on n'aime pas les différences de traitement entre branches économiques. Cela étant dit, il estime que «cette proposition mérite d'être étudiée, notamment sa viabilité». Et de conclure: «Il est toutefois important de voir qu'une telle mesure s'inspire de la logique de Trump, alors que le PS est le parti qui l'a le plus critiquée.»

L'inflation américaine confirme son rebond en pleine guerre commerciale

L'augmentation brutale des droits de douane américains alimente les pressions inflationnistes aux Etats-Unis et complique la tâche de la Réserve fédérale, confrontée en parallèle au ralentissement du marché du travail.



Les droits de douane américains ont bondi à leur niveau le plus élevé depuis les années 1930 sous l'égide de Donald Trump. (Photo Upi/Abaca)

Par **Bastien Bouchaud**

Publié le 12 août 2025 à 15:49 | Mis à jour le 12 août 2025 à 21:21

Pas d'envolée, ni d'atterrissement. L'inflation s'est maintenue à 2,7 % sur un an en juillet aux Etats-Unis, au même niveau qu'en juin et légèrement en dessous des attentes des économistes, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié mardi. Un résultat lié notamment à la faiblesse des cours du pétrole.

Mais les effets de la hausse brutale des droits de douane américains ces derniers mois apparaissent plus clairement sur l'inflation « cœur », c'est-à-dire hors alimentation et énergie, des catégories très volatiles. A cette aune, les prix à la consommation ont bondi de 3,1 % sur un an le mois dernier, leur rythme le plus rapide depuis février.

Autant dire que le débat va s'intensifier sur les [conséquences de la guerre commerciale de Donald Trump sur l'économie américaine](#) et sur le rôle de la Réserve fédérale dans ce contexte. La stabilité de l'inflation globale le mois dernier a conforté Wall Street sur les chances de voir la Fed reprendre ses baisses de taux d'intérêt dès sa prochaine réunion de politique monétaire, les 16 et 17 septembre. Une bonne nouvelle pour les indices boursiers américains, proches de leurs records.

Le prix du café bondit de près de 15 %

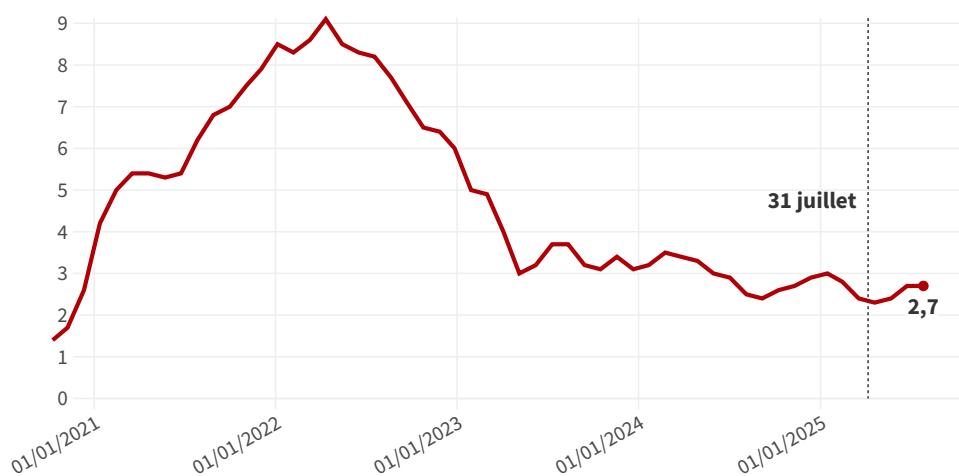
Une baisse des taux directeurs de la Fed représenterait une bouffée d'oxygène bienvenue pour l'économie. Avec une impulsion budgétaire limitée liée à la grande réforme fiscale des républicains et un **marché du travail qui s'essouffle**, la baisse du loyer de l'argent est essentielle pour soutenir l'activité. Le marché de l'immobilier en particulier, l'un des plus importants moteurs de l'économie américaine, est à la peine, suffoqué par le niveau élevé des taux hypothécaires.

Les espoirs de Wall Street pourraient toutefois être déçus. En juillet, l'inflation a été tirée par des hausses de prix sur les biens les plus exposés aux droits de douane. Les équipements audio comme les enceintes portables, parmi les seuls produits électroniques qui ne sont pas exemptés de tarifs, affichent des hausses de prix de plus de 12 % sur un an. Le prix du café a bondi de près de 15 %, et ce, avant la mise en place de droits de douane de 50 % sur le Brésil, l'un des premiers fournisseurs des Etats-Unis.

L'inflation aux Etats-Unis

Indice des prix à la consommation, en %, en rythme annuel

Cliquez ou passez votre souris sur les courbes pour afficher les chiffres mensuels.



SOURCE : U.S BUREAU OF LABOR STATISTICS

Les effets délétères de la guerre commerciale se diffusent également sur des biens plus complexes, à commencer par les automobiles, qui sont soumis à des droits de douane sectoriels depuis avril. Le prix des voitures neuves est resté stable avant l'arrivée des nouveaux modèles cet automne, mais celui des véhicules d'occasion s'inscrit en hausse de près de 5 % sur un an.

« C'est le rythme de hausse le plus rapide en près de trois ans », depuis de la période de pénurie de semi-conducteurs qui avait perturbé la production d'automobile après les confinements du Covid, note l'économiste Joseph Politano d'Apricitas Economics sur X.

Effets dominos

La concentration des pressions inflationnistes les plus spectaculaires sur une poignée de catégories de produits n'est pas forcément un signe qu'il n'y aura pas d'effets de second ordre. « L'aspect préoccupant du rapport est que cette inflation induite par les tarifs s'accompagne également d'une hausse de l'inflation des services », souligne Florian Ielpo, économiste de Lombard Odier. C'est l'une des conséquences de la guerre commerciale redoutée par la Fed et en particulier son président, Jerome Powell : les hausses de prix liées aux droits de douane alimentent l'inflation sur des biens et des services qui ne sont pas directement taxés, au risque d'enclencher un cercle vicieux.

Les chiffres de juillet ne permettent pas de trancher sur un tel scénario. Et il faudra probablement attendre encore plusieurs mois avant d'en avoir le cœur net. « Nous sommes aux toutes premières étapes de la diffusion » des droits de douane dans l'économie, prévenait Alan Detmeister, un ancien économiste de la Fed aujourd'hui chez UBS, en amont de la publication. « L'effet sur les services ne sera probablement pas entièrement visible avant février prochain », précisait-il. Une récente étude estime qu'il faut un an pour que les prix s'ajustent aux droits de douane sur des biens de consommation, et jusqu'à trois ans pour les biens intermédiaires.

Dans l'immédiat, les opérateurs de marché suivront avec grande attention le symposium de Jackson Hole, dans le Wyoming, organisé par la Fed du 21 au 23 août. Les discours des présidents de la banque centrale américaine à cette occasion sont toujours très attendus, et cette année ne fait pas exception. Jerome Powell pourrait en profiter pour pré-annoncer la reprise des baisses de taux, ou au contraire expliquer à nouveau pourquoi il estime prudent d'attendre.

Nouvelle escalade contre la Fed

Donald Trump a encore mis la pression mardi après-midi sur Jerome Powell, en menaçant cette fois **d'engager des poursuites judiciaires contre lui**, pour avoir laissé filer le budget de rénovation de deux immeubles de la banque centrale à Washington. Une nouvelle escalade dans sa campagne d'intimidation contre la Fed.

Bastien Bouchaud (Bureau de New York)

Un chantier à Vessy dans le collimateur des syndicats

Canicule Le site ne respecterait pas les directives en cas de températures extrêmes.

Les syndicats SIT et Unia se sont rendus sur le chantier d'une route sur le plateau de Vessy, ce mardi après-midi, pour vérifier que les directives édictées par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), les patrons et les travailleurs étaient bien respectées.

Résultat: à 15 heures, les travailleurs du génie civil n'avaient pas pris la pause obligatoire toutes les quinze minutes, comme le prévoit pourtant l'application MeteoAtWork, en cas de fortes chaleurs. «Nous avons pris la température, le thermomètre indiquait 42 degrés en plein soleil, déplore Thierry Horner, secrétaire syndical au SIT. Imaginez que les ouvriers œuvrent sur l'enrobé d'une route.»

Application trop souple?

Selon les syndicats, l'application MeteoAtWork, mise à disposition des entreprises de construction, aurait été modifiée sans concertation avec les partenaires sociaux. Elle prévoit des gradations, selon les températures et le type d'équipement que les ouvriers doivent revêtir.

À 30 degrés, le niveau jaune oblige les employeurs à prévoir des zones d'ombre et d'adapter le rythme de travail. À partir de 36 degrés, comme c'était le cas ce mardi, le niveau rouge commande de faire une pause toutes les quinze minutes à l'ombre et l'arrêt doit être compté comme du temps de travail.

Les horaires doivent aussi être adaptés en cas de canicule, en commençant et en finissant plus tôt la journée. Depuis sa création en 2024, selon SIT et Unia, l'application aurait été adaptée par les patrons et plusieurs sous-catégories de métier seraient apparues, affaiblissant son efficacité.

Confusion dans les métiers

Différents types de tenues auraient été ajoutés, passant de trois à une douzaine. Auparavant, l'application prévoyait qu'en cas de tenue lourde les niveaux étaient rapidement atteints. «Les travailleurs consultent l'application mais ne savent plus où se situer, à quelle catégorie ils appartiennent», dénonce Thierry Horner. Un flou qui permettrait aux employeurs de ne pas se conformer aux directives.

Concernant ces modifications, les syndicats disent ne pas avoir

été consultés par l'Ocirt: «Elles ont été faites de façon unilatérale alors qu'une séance tripartite aurait dû avoir lieu.»

Sur le chantier de Vessy, visité ce mardi, un plan de mesures a bien été annoncé vendredi dernier par l'entreprise de génie civil pour faire face au niveau rouge et aux températures élevées. Les syndicats souhaitent néanmoins aller plus loin dans leurs revendications. «Les mesures doivent être contrôlées le jour J et à l'heure H par un spécialiste en santé et sécurité au travail», martèle Thierry Horner. Et de regretter que le chef de chantier lui-même ignorait quelle attitude adopter.

La concertation aurait eu lieu

Contacté, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) – qui dépend du Département de l'économie et de l'emploi de Delphine Bachmann – affirme que la mise à jour a été faite de façon tripartite, en concertation avec les syndicats et le patronat.

«Nous avons pris la température, le thermomètre indiquait 42 degrés en plein soleil.»

Thierry Horner

Secrétaire syndical au SIT

Elle a ainsi permis d'intégrer de nouvelles activités et de nouveaux secteurs afin de pouvoir répondre au mieux aux différentes situations, «selon un souhait exprimé par les partenaires sociaux».

L'Ocirt relève, par ailleurs, que MeteoAtWork est de plus en plus utilisée par le secteur de la construction, mais également par un grand nombre d'autres métiers.

En 2024, à l'occasion de son lancement, 1823 entreprises concernées par le travail à l'extérieur à Genève avaient téléchargé MeteoAtWork, dont 926 dans les secteurs de la construction et des parcs et jardins.

Cet été, il y a déjà eu plus de 2500 téléchargements pour le seul mois de juin, soit plus qu'à son lancement.

Judith Monfrini



Le SIT et Unia ont constaté des irrégularités lors de ces travaux de génie civil, dont un non-respect des pauses obligatoires. DR



Andri Silberschmidt au Conseil national lors de la session de septembre 2024. (BERNE, 23 SEPTEMBRE 2024/ANTHONY ANEX/KEYSTONE)

Toujours pas de prétendant pour diriger le PLR suisse

GOUVERNANCE A une semaine du délai, aucun candidat ne s'est encore déclaré pour prendre la tête du parti, alors que l'un des favoris, le Zurichois Andri Silberschmidt, vient de renoncer. En prévision des prochaines élections fédérales, l'enjeu est crucial pour la formation, qui doit également se positionner sur l'Europe

YAN PAUCHARD, BERNE

A 31 ans, il aurait pu devenir le plus jeune président de l'histoire du PLR suisse. Mais le conseiller national zurichois Andri Silberschmidt ne sera pas candidat. Il l'a fait savoir hier dans une interview accordée au journal *Tages-Anzeiger*. L'entrepreneur – il a cofondé Kaisin, une chaîne de restaurants spécialisés dans les bowls santé –, influent et «libéral» via son podcast, apparaît comme l'un des favoris. Beaucoup espéraient qu'il puisse donner un coup de peps à un parti qui a réalisé son pire résultat lors des élections fédérales de 2023. Pour le trentenaire, ce n'est cependant pas le bon moment, tant pour des raisons privées (il vient de devenir père) que politiques (il espère briguer un siège au Conseil d'Etat de son canton en 2027).

Alors que la Suisse peine à se remettre des 39% de taxes douanières infligées par Donald Trump – un véritable coup d'assommoir – l'annonce de la non-candidature d'Andri Silberschmidt rappelle que le PLR joue gros lors de cette rentrée politique. Et pas seulement parce que ses deux conseillers fédéraux sortent affublés de cette crise avec les Etats-Unis: le

voyage à Washington de la présidente Karin Keller-Sutter est considéré comme un échec, voire un fiasco aux yeux de ses détracteurs, alors qu'Ignazio Cassis, ministre des Affaires étrangères, est critiqué pour son absence du dossier. Cet automne, le parti doit en effet trouver un successeur à l'Argovien Thierry Burkart, dont la démission en juin dernier avait créé la surprise sous la Coupole. A une semaine du délai, fixé au 20 août, aucune candidature n'a été déposée.

Favoris de Suisse centrale

Plusieurs papables ont en outre déjà fait part de leur décision de ne pas se lancer dans la course. On peut citer en premier lieu les actuels présidents des deux chambres, l'Argovienne Maja Riniker (Conseil national) et l'Appenzellois Andrea Caroni (Conseil des Etats), mais aussi le conseiller national bernois Christian Wasserfallen. A l'interne, on ne s'attend d'ailleurs pas à une profusion de candidatures. Président d'un parti national est devenu l'un des postes les plus exposés de la Berne fédérale, sans oublier qu'il est chronophage et ne sert plus forcément de tremplin pour des carrières personnelles. Au PLR, on rappelle que ce printemps, Le Centre n'a compté qu'un seul candidat, le Valaisan Philipp Matthias Bregy, pour la succession de Gerhard Pfister.

Vice-président du PLR suisse, le Genevois Cyril Aellen se montre néanmoins rassurant. «Je ne sens pas d'inquiétudes dans le parti, réagit le conseiller national. Il est encore trop tôt pour en parler, mais des discussions sont menées en coulisses avec des personnes intéressées par la

commission de sélection.» Même si personne ne s'est encore déclaré, le conseiller aux Etats lucernois Damian Müller, déjà pressenti lors de l'élection de Thierry Burkart en 2021, apparaît comme le favori. L'homme plaît autant à l'aile gauche du parti pour son soutien aux accords avec l'Europe et aux énergies renouvelables qu'à la droite de par ses positions fermes sur l'asile. Un autre nom est également apparu au cœur de l'été, lancé par l'influente *NZZ*, celui du conseiller aux Etats et ancien Landammann (président du gouvernement) glaronais Benjamin Mühlmann. D'autres circulent, comme celui de l'ancienne présidente des Femmes PLR, la Saint-Galloise Susanne Vincenz-Stauffacher, ou du Neuchâtelois Damien Cottier, le chef de groupe.

Incarner la position choisie

Pour beaucoup, le parti se choisira plutôt une présidence alémanique, là où se jouera la bataille des prochaines fédérales. «L'essentiel n'est pas d'avoir un Romand, mais une personne ouverte à la sensibilité romande», relève encore Cyril Aellen. Il rappelle que le même jour, le 18 octobre, l'assemblée des délégués se choisira un nouveau président et se prononcera sur le paquet d'accords avec l'Union européenne. «L'élu ou l'élu se retrouvera à incarner la position choisie, il devra la défendre et pouvoir discuter avec tous les autres partis», souligne le Genevois. Un enjeu crucial, car les intérêts de la place économique suisse demeurent au cœur des revendications du PLR. Et c'est peu dire que ceux-ci sont actuellement malmenés. ■

L'abolition de la valeur locative démarre en fanfare, mais...

Les partisans des deux objets soumis en votation le 28 septembre auraient tort de se réjouir trop tôt. Certes, c'est un double oui qui ressort du premier sondage Tamedia.

Mais ses auteurs s'empressent de contrebalancer ce résultat par le poids des indécis. «Le contenu des projets reste en grande partie inconnu», précisent-ils.

À ce stade, l'abolition de la valeur locative recueille 65% de oui, contre 30% de non. Le projet est davantage soutenu dans le camp bourgeois qu'à gauche.

L'argument massue des partisans est le suivant: «La valeur locative est une imposition injuste d'un revenu fictif qui n'existe même pas.» Il est cité par 78%.

Du côté des opposants, on craint deux choses. Quelque 36% estiment que la réforme avantageait la situation des propriétaires au détriment de celle des locataires, et 34% pensent, en outre, qu'elle nuirait au secteur de la construction, puisque les travaux de rénovation ne pourront plus être déduits fiscalement.

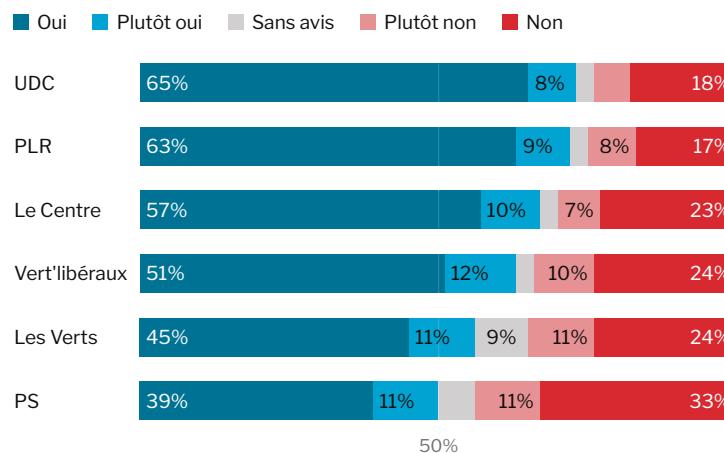
Ici, il faut préciser un point important: nous ne nous prononcerons pas directement sur la valeur locative, mais sur un arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.

Les deux projets étant liés, il faut que cette nouvelle

1er sondage Tamedia pour les votations du 28 septembre 2025

Allez-vous voter pour l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



Sondage réalisé du 6 au 7 août 2025 auprès de 21'279 personnes de toute la Suisse (dont 4776 Romands). Marge d'erreur maximale du sous-groupe: ±5 points de pourcentage.

Graphique: I. Caudullo; Source: sondage «20 minutes»/Tamedia en collaboration avec l'institut LeeWas

taxe sur les appartements et maisons de vacances soit acceptée pour que l'abolition de la valeur locative passe. Et inversement.

L'identité électronique fait la course en tête

L'autre objet soumis en votation, c'est l'instauration d'une identité électronique. En mars 2021, le peuple avait balayé une pre-

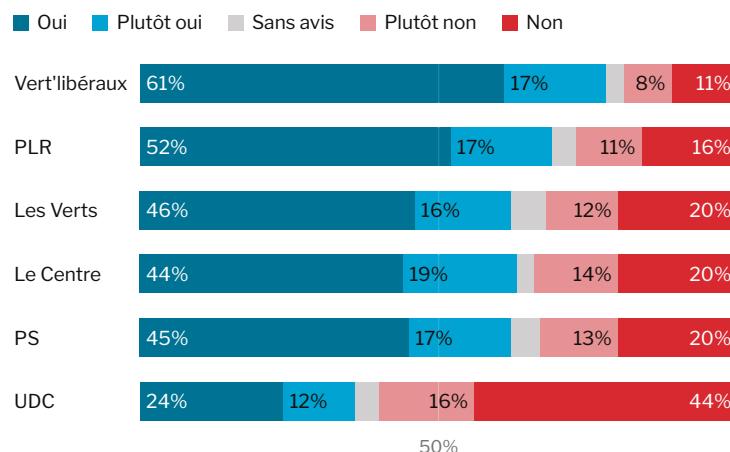
mière mouture. À l'époque, la principale critique était que sa mise sur pied était laissée aux privés.

Dans le nouveau projet, c'est l'État qui est aux manettes. Un changement de cap fondamental qui porte ses fruits. L'objet récolte 56% de oui, contre 40% de non. Et à l'exception de celui de l'UDC, il est soutenu par l'électoral de tous les partis.

1er sondage Tamedia pour les votations du 28 septembre 2025

Allez-vous voter pour la loi sur l'e-ID (identité électronique)?

Résultats par couleur politique. Réponses en pour-cent.



Sondage réalisé du 6 au 7 août 2025 auprès de 21'279 personnes de toute la Suisse (dont 4776 Romands). Marge d'erreur maximale du sous-groupe: ±5 points de pourcentage.

Graphique: I. Caudullo; Source: sondage «20 minutes»/Tamedia en collaboration avec l'institut LeeWas

Les arguments qui portent le plus sont les suivants: «L'e-ID fait gagner du temps et des efforts, car les utilisateurs n'ont plus besoin d'un identifiant séparé pour chaque service», qui est cité par 37%. Quelque 24% estiment aussi que «pour rester compétitive, la Suisse a besoin d'une e-ID performante et compatible au niveau international».

L'argument des opposants

est lié à la sécurité: 40% estiment qu'«une e-ID constitue une cible attrayante pour les cyberattaques et le vol de données» et 24% mettent en avant le risque d'une «surveillance des citoyens par l'État».

Il reste six semaines de campagne. D'ici là, tout peut encore bouger.

Florent Quiquerez

Pic d'ozone: les véhicules les plus polluants ne pourront pas rouler dès ce mercredi

Pollution Pour la première fois, l'État a décidé d'activer intégralement le dispositif Stick'AIR. Les transports publics seront gratuits.

Marc Renfer

La décision est tombée mardi en fin de journée: le Département du territoire (DT) a annoncé l'activation de la circulation différenciée dans le périmètre central du canton de Genève, pour la première fois de manière intégrale depuis l'entrée en vigueur du dispositif Stick'AIR, en janvier 2020. Une mesure inédite en Suisse.

Après plusieurs jours d'ensolleillement intense, les concentrations d'ozone dans l'air ont dépassé les seuils réglementaires, en particulier sur la station de mesure de Meyrin. Le niveau d'alerte est de 2 sur 3.

Macarons 4 et 5 concernés

À partir de mercredi, entre 6 h et 22 h, seuls les véhicules munis d'un macaron Stick'AIR 0, 1, 2 ou 3 pourront circuler dans

la zone concernée, qui couvre presque toute la Ville de Genève ainsi qu'une partie de Carouge, Cologny, Lancy et Vernier.

Les véhicules les plus polluants, classés en catégorie 4 et 5, ne peuvent pas entrer dans le périmètre. Selon des données datant de 2020, 11% du parc entraînait dans cette catégorie à l'époque. Une proportion qui a logiquement dû baisser ces dernières années.

Par contre, et cela risque de concerter potentiellement de nombreux conducteurs, les voitures et motos sans macaron sont aussi interdites de périmètre. Des panneaux installés au début des principaux axes routiers indiquent les catégories autorisées à circuler.

Les vignettes françaises Crit'Air équivalentes sont acceptées. Le macaron, vendu 5 francs,

La durée du dispositif dépendra de l'évolution de la qualité de l'air ces prochains jours. Mais les prévisions météorologiques indiquent des conditions encore favorables à l'accumulation de l'ozone.

classe les véhicules en six catégories selon leur motorisation et leur norme Euro, du moins polluant (vert) au plus polluant (gris). Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 500 francs.

Autres effets de cette décision: les transports publics seront gratuits dans tout le canton (zone 10 du Unireso) et la vitesse sur l'autoroute de contournement sera limitée à 80 km/h.

La durée du dispositif dépendra de l'évolution de la qualité de l'air ces prochains jours. Mais les prévisions météorologiques indiquent des conditions encore favorables à l'accumulation de l'ozone.

Depuis sa création, Stick'AIR n'avait été activé que deux jours, les 20 et 27 janvier 2020, et sans sanctions car le macaron venait d'être introduit. Une décision de

justice, saisie par le Touring Club Suisse (TCS), a ensuite relevé les seuils d'activation pour les particules fines afin de les aligner sur ceux de la Confédération, réduisant drastiquement les possibilités de déclenchement.

Réaction au soleil

Un pic de pollution à l'ozone survient lorsque des polluants dits «précurseurs», en particulier les oxydes d'azote (NOx) émis par les véhicules et certaines industries, ainsi que les composés organiques volatils (COV) - réagissent entre eux sous l'effet du rayonnement solaire.

Ce phénomène est amplifié par un temps chaud, ensoleillé et peu venteux, qui empêche la dispersion des polluants. L'ozone ainsi formé n'est pas émis directement mais s'accumule dans l'air.

Il peut provoquer des irritations oculaires et respiratoires, de la toux, un essoufflement, une aggravation de l'asthme ainsi qu'une diminution temporaire de la capacité pulmonaire. Les personnes vulnérables - enfants, personnes âgées, asthmatiques - sont particulièrement exposées.

Ironie du calendrier, en juin dernier, les autorités se félicitaient d'une qualité de l'air «historiquement bonne» en 2024, avec des concentrations annuelles de particules fines et de dioxyde d'azote au plus bas depuis le début des mesures. Seul l'ozone, aujourd'hui à la source des restrictions, restait problématique, malgré un nombre de dépassements inférieur aux années précédentes grâce à un printemps et un été peu ensoleillé.

Fâcher Bruxelles ou Pékin, Berne doit choisir

SANCTIONS L'UE a pour la première fois visé des banques chinoises. Le Conseil fédéral doit se prononcer sur la reprise d'un 18e train de mesures pour freiner la machine de guerre russe. Au risque de se brouiller avec l'un de ses principaux partenaires commerciaux

FRÉDÉRIC KOLLER

Le 18 juillet dernier, le Conseil de l'Union européenne (UE) approuvait un 18e train de «mesures restrictives économiques et individuelles» pour «affaiblir la capacité russe de faire la guerre à l'Ukraine». Pour la première fois depuis 2022, ces sanctions frappent deux entités financières chinoises accusées de faire le jeu de Moscou. Le Conseil fédéral s'associera-t-il une nouvelle fois à ces mesures par solidarité avec ses voisins européens ou décidera-t-il de s'abstenir au nom d'une reprise «auto-nome» des sanctions? Dans le premier cas, il risque de s'attirer les foudres de Pékin. Dans le second, c'est Bruxelles qui pourrait s'interroger sur la fiabilité de la Suisse.

Ce train de sanctions présenté par l'UE comme le «plus sévère» à ce jour vise en particulier le secteur énergétique en abaissant le plafond du prix du pétrole brut russe de 60 à 40,60 dollars américains le baril et en ciblant la «flotte fantôme» de Moscou pour contourner les sanctions. Les services financiers sont l'autre secteur durement frappé, y compris dans des pays tiers lorsque des établissements bancaires mettent en échec les sanctions, par exemple par des «prestations de services sur cryptoactifs». Deux banques chinoises sont concernées. Il s'agit de la Heihe Rural Commercial Bank et de la Heilongjiang Suifenhe Rural Commercial Bank, des entités régionales proches de la frontière avec la Russie. Désormais, toute transaction avec elles est interdite pour des opérateurs de l'UE. Pékin, par la voix de son Ministère du commerce, a aussitôt protesté contre des sanctions «portant gravement atteinte aux relations commerciales, économiques et financières» sino-européennes.

Les pour et les contre

En pleine négociation d'une modernisation de son Traité de libre-échange avec la Chine, que fera la Suisse? «Bien sûr que l'on doit reprendre toutes les sanctions de l'UE», estime le conseiller national Nicolas Walder. La Suisse doit assumer ses responsabilités. C'est une question de principe mais aussi d'efficacité.» Le Vert genevois précise qu'en matière de neutralité, «épargner les compagnies chinoises donnerait encore plus d'arguments à la Russie pour prétendre que les précédentes reprises de sanctions par la Suisse sont des actes politiques hostiles». Le socialiste zurichois Fabian Molina défend la même fermeté: «En tant que place financière importante,



Le pétrolier «Eventin», un des navires de la «flotte fantôme» russe, saisi par les douanes allemandes. (ILE DE RÜGEN, 19 AVRIL 2025/STEFAN SAUER/KEYSTONE/DPA)

la Suisse a une grande responsabilité pour mettre fin au financement de la guerre de Poutine. Elle doit donc aussi appliquer les sanctions contre les banques chinoises qui soutiennent cette guerre.»

A droite, le ton est différent. Sans connaître le détail de ces nouvelles mesures, le conseiller national Laurent Wehrli «part du principe que si nous devons reprendre des sanctions, nous devons nous concentrer sur le pays concerné, à savoir ici la Russie». S'il s'agissait d'une filiale russe en Chine, la question pourrait se poser, précise le radical vaudois. Mais ce n'est pas le cas en la matière. Jean-Luc Addor commence par rappeler son opposition à toute sanction au nom de la neutralité. L'UDC valaisan souligne ensuite que les taxes douanières de Donald Trump «révèlent» notre «dépendance excessive» à l'égard des Etats-Unis et qu'il est donc important de diversifier les échanges internationaux, notamment avec la Chine. «Sans espoir d'une influence quelconque sur le cours de la guerre en Ukraine, une telle mesure constituerait pour notre pays un autogol supplé-

mentaire. Comme si nos entreprises n'avaient pas déjà encaissé suffisamment de coups ces derniers temps du fait de décisions politiques!»

Hier, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a communiqué que la Suisse reprenait «diverses modifications décidées par l'UE dans le cadre de son 18e paquet de sanctions». Il est toutefois précisé que certaines mesures, visant notamment le secteur des finances sont «en cours d'analyse afin que le Conseil fédéral puisse examiner leur reprise éventuelle». En clair, le sort des deux banques chinoises n'est pas encore tranché. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), chargé de l'application des sanctions, indique que le Conseil fédéral se prononcera «en temps voulu». Il le fait en général trois à quatre semaines après les annonces européennes.

La Suisse reste neutre pour Pékin

Jusqu'ici «seules quelques mesures n'ont pas été reprises ou pas intégralement, à la suite d'une pesée des intérêts en tenant

compte des critères juridiques, de politique extérieure et de politique économique extérieure», indique sa porte-parole Françoise Tschanz. Il n'existe pas de liste des mesures non reprises. Mais les divers communiqués de presse relatifs aux précédents trains de sanctions ont informé «de manière transparente sur toutes les dispositions importantes qui n'ont pas été reprises». C'était par exemple le cas d'une «série de dispositions» prévues par le 17e paquet, qui n'étaient pas applicables à la Suisse. Le Seco rappelle que Berne a par ailleurs renoncé à retirer la licence de certains médias russes accusés de relayer la propagande du Kremlin comme c'est le cas au sein de l'UE. La question de la surveillance des filiales à l'étranger (objet du 14e paquet) est une autre disposition non reprise par la Suisse dans sa formulation actuelle «ouverte» car «le Conseil fédéral estime que ce type de disposition engendre une insécurité juridique». Il reviendra sur sa décision «si nécessaire».

Selon le site de l'ambassade de Chine en Suisse, un deuxième cycle de négociations

sur la mise à niveau de l'accord de libre-échange sino-suisse s'est tenu à Genève du 7 au 10 juillet. Pékin évoque des «progrès encourageants». Berne n'a pas communiqué à propos d'une réunion qui n'aurait pas produit d'avancée, selon un participant. La Chine s'était montrée particulièrement vigilante à l'égard de la reprise par la Suisse des sanctions européennes contre la Russie en 2022, en s'interrogeant: cela ne remettait-il pas la neutralité en question, comme le prétendait Moscou? Berne était parvenu à calmer les inquiétudes de Pékin en se distançant, à l'ONU, des critiques européennes sur la politique chinoise au Xinjiang. La Suisse avait par ailleurs renoncé à reprendre des sanctions du Parlement européen visant des responsables chinois de la répression des Ouïgours. Du coup, Pékin a continué à considérer la Suisse comme un pays neutre. Interpellés pour connaître la position du Conseil européen en cas de non-reprise des sanctions visant les deux banques chinoises par Berne, les services de Kaja Kallas, la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères, renvoient à la Commission européenne.

«La Suisse doit assumer ses responsabilités. C'est une question de principe mais aussi d'efficacité»

NICOLAS WALDER, CONSEILLER NATIONAL (LES VERT-E-S/GE)

«Des centaines de banques chinoises enfreignent constamment les sanctions occidentales», estime l'économiste russe Dmitry Nekrasov, cofondateur du groupe de réflexion Center for Analysis and Strategies in Europe (CASE), cité par *Le Figaro*. Selon lui, «la majorité des transactions liées à la Russie passent par de très petites banques régionales, appelées «banques frontières». Heihe Rural Commercial Bank et Heilongjiang Suifenhe Rural Commercial Bank «ne faisaient rien d'important ni de compliqué». Elles semblent devoir servir d'exemples alors que Kiev accuse avec de plus en plus d'insistance Pékin de soutenir Moscou financièrement et militairement – avec des biens à double usage.»

Swiyu, la nouvelle identité numérique des Suisses, mode d'emploi

Votations du 28 septembre L'application permettra d'effectuer de multiples démarches officielles ou privées avec son smartphone. Explications.

Arthur Grosjean

La nouvelle carte d'identité électronique (e-ID) devrait, sauf grande surprise, passer cette fois le cap des urnes. Le ministre du Département de justice et police, Beat Jans, s'est dit confiant mardi que le peuple approuve le projet le 28 septembre, dès lors qu'il est désormais entièrement géré par la Confédération.

Comment va fonctionner cette nouvelle carte d'identité sur son smartphone? Et quels sont les pièges à éviter? On vous explique.

1 Comment enregistrer sa carte d'identité numérique?

Obtenir sa carte d'identité numérique ne prendra que quelques minutes pour la plupart des cas. Il faudra installer sur son smartphone l'application swiyu dans Google Play ou l'App Store. On vous demandera de scanner votre carte d'identité physique et de faire une vidéo selfie en suivant certaines instructions. Fedpol va vérifier que tout joue, notamment la photo et le numéro de la carte d'identité, et délivrera le feu vert. Il ne restera plus qu'à trouver un mot de passe pour protéger votre application et le tour est joué.

Quand est-ce que cela commence? A priori, en été 2026, si le peuple dit oui en septembre. Mais pas besoin d'attendre jusque-là pour tester la bête.



La carte d'identité sur smartphone sur laquelle on va voter et son double physique qu'on connaît bien. Confédération

L'application swiyu protège dans un premier temps vos données sensibles. Mais elle vous donne aussi l'entièvre responsabilité de décider quelles données vous allez partager avec un fournisseur de prestations.

2 Comment tester déjà l'e-ID?
Pour ceux qui veulent tester la nouvelle e-ID, c'est possible. Il y a une version bêta qui vous donne une bonne idée du fonctionnement de l'application. Commencez par télécharger sur votre téléphone l'application swiyu, avec le logo de la Confédération. Vous allez pouvoir tester à blanc, avec une fausse identité fournie par la Confédération, les principales possibilités de l'application.

Commencez par scanner sur la page e-ID de l'Administration fédérale un code QR fictif qui vous demandera, par exemple, si vous avez plus de 18 ans. Sur l'application de votre smartphone, le nom

du fournisseur apparaît et on vous indique clairement quelle donnée vous vous apprêtez à lui envoyer. Il vous reste à valider (ou non) l'envoi des données.

3 À quoi servira concrètement l'e-ID?

L'e-ID va servir à vous faciliter de nombreuses démarches officielles ou privées: justifier votre identité dans les services publics suisses, ouvrir un compte bancaire ou conclure un contrat de téléphonie mobile, obtenir une signature électronique, commander un extrait de casier judiciaire, etc. Vous pourrez aussi stocker sur swiyu votre permis de conduire ou une attestation de domicile, immédiatement vérifiable. En revanche, il ne sera pas possible pour l'instant de signer des initiatives ou des référendums grâce à votre smartphone.

4 La Confédération protégera-t-elle vos données sensibles?

Oui et non. L'application swiyu protège dans un premier temps vos données sensibles comme votre identité, votre âge, votre numéro AVS, etc. Mais elle vous donne aussi l'entièvre responsabilité de décider quelles données vous allez partager avec un fournisseur de prestations. Si un magasin en ligne vous demande via swiyu votre numéro d'AVS, c'est à vous de dire non, car ce n'est

pas nécessaire. Mais la Confédération ne va pas bloquer ce transfert si vous décidez finalement de partager avec le magasin votre numéro AVS. L'application, en revanche, va vous signaler automatiquement si un fournisseur est digne de confiance ou non. À vous ensuite d'en tirer les conséquences.

5 Est-ce gratuit?

Oui. Le téléchargement de l'application est entièrement gratuit. Mais cela ne veut pas dire que l'application ne coûte rien à l'État, donc aux contribuables. Les frais de développement et d'exploitation de l'e-ID se montent, selon la Confédération, à 180 millions pour la période 2023-2028. Des frais qui ne vont pas disparaître ensuite, mais qu'il faudra mettre dans la balance avec des frais de guichets et de personnel en moins pour l'État ou l'économie privée.

6 La nouvelle e-ID est-elle obligatoire?

Non. Si vous préférez vous rendre au guichet pour vos démarches ou si vous nourrissez de grandes craintes pour la protection de vos données, vous pouvez renoncer à établir une carte d'identité numérique. Cela vous compliquera la vie pour certaines prestations, mais personne ne viendra vous forcer à installer l'application swiyu.